



Arrêté réglementant le stationnement

Le Maire de la commune de Nézel

Arrêté n° 2013/....

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2131-1,

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 417-3, R. 417-6, R. 417-10 et le R. 417-11,

Vu le Code pénal, notamment son article R. 610-5,

Considérant, les inondations récurrentes du parking de la gare et d'une partie de la RD 191 provoquées par les intempéries.

Considérant les études et travaux en cours entrepris par le SIA des Prés Foulons pour la résolution du dysfonctionnement sur le réseau d'eaux pluviales.

ARRETE :

Article 1. - Le stationnement sur le parking de l'espace Pierre Brémard est ouvert aux usagers de la gare provisoirement à partir du 27 mai et jusqu'à la fin des épisodes pluvieux.

Article 2. – Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie Nationale de Maule,
- Monsieur le Directeur du STA de la DDEA de Mantes,
- Madame le Chef de service de la Police intercommunale,

Pour exécution ou information chacun en ce qui le concerne.

Fait à Nézel, le 27 mai 2013

Dominique TURPIN

Maire de Nézel

*27, rue Saint Blaise – 78410 NEZEL – Tél : 01 30 95 64 28 – Fax : 01 30 90 18 97
mairiedenezel@wanadoo.fr*